

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les Boulevards et la rue Alexis Labro et création d'une voie nouvelle dans le quartier des Deux Esteys à Bègles

Le public est informé que par délibération n° 2019-410 en date du 12 juillet 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les Boulevards et la rue Alexis Labro et de création d'une voie nouvelle dans le quartier des Deux Esteys à Bègles. Par délibération n°2021-164 en date du 18 mars 2021, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'adapter les modalités de concertation au contexte sanitaire actuel.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- à l'Hôtel de Ville de Bègles : 77 rue Calixte Camelle - 33130 Bègles
- à la Cité Municipale : 4 Rue Claude Bonnier - 33000 Bordeaux
- à la mairie de quartier St-Genès/Nansouty : 250 rue Malbec - 33800 Bordeaux
- à l'Hôtel de Ville de Talence : rue du Professeur Arnozan - 33400 Talence
- à l'Hôtel de Ville du Villenave d'Ornon : rue du Professeur Calmette - 33140 Villenave d'Ornon
- au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole - Cœur Bersol, 28 avenue Gustave Eiffel, bâtiment C - 33600 Pessac
- à la Direction Tramway/SDODM/Grandes infrastructures de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1^{er} étage - 39-41 cours du Maréchal Juin - 33045 Bordeaux
- et sur le site internet de Bordeaux métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, **à compter du 1^{er} juillet 2021**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le Président de Bordeaux Métropole.